

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-186
Séance du 29 novembre 2023

Objet : Avenant à la Convention pluriannuelle du projet de Renouveau Urbain de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien sur le quartier des Escanaux de la commune de Bagnols-sur-Cèze

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	5	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **MUCCIO**, Alain **POMMIER** procuration à J-L **MORELLI**

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Monique **GRAZIANO-BAYLE**

Objet : Avenant à la Convention pluriannuelle du projet de Renouvellement Urbain de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien sur le quartier des Escanaux de la commune de Bagnols-sur-Cèze

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'A.N.R.U. des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, identifiant le quartier prioritaire des «Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan-Braquet» pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Contrat de Ville du Gard rhodanien signé pour la période 2015-2024 et sa reconduction « engagement quartiers 2030 » pour la période 2024-2026,

Vu le protocole de préfiguration du NPNRU des Escanaux signé le 17 mars 2017,

Considérant l'ensemble des études réalisées dans le cadre du protocole de préfiguration ayant abouti à la définition d'un nouveau projet urbain du quartier des Escanaux et validé en comité de pilotage,

Vu l'avis favorable du Comité d'Engagement de l'ANRU rendu le 04 décembre 2019,

Vu l'arrêté du 24 août 2021 portant approbation des modifications du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain,

Vu le nouveau règlement général de l'ANRU, publié au Journal Officiel le 29 août 2021,

Vu la Convention pluriannuelle de Renouvellement Urbain du quartier des Escanaux signé le 14 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Comité d'Engagement de l'ANRU rendu le 13 février 2023 portant sur une amplification de la Convention pluriannuelle de Renouvellement Urbain du quartier des Escanaux,

Vu la note d'instruction Agence Nationale de Renouvellement Urbain/Action Logement Services du 27 octobre 2021 visant la mise en place de la gestion en flux et la nécessité de mettre en conformité les conventions NPNRU,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 15 novembre 2023,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la demande d'avenant à la Convention pluriannuelle du projet de Renouvellement Urbain du quartier des Escanaux, jointe en annexe de la présente délibération,
- d'approuver le tableau financier joint à la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la Convention pluriannuelle du projet de Renouvellement Urbain du quartier des Escanaux et tous les documents s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conduire l'ensemble des démarches liées à la mise en œuvre du NPNRU des Escanaux.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **04 DEC. 2023**

et publié le **04 DEC. 2023**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

